



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
30 janvier 2012
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-sixième session
Point 31 de l'ordre du jour
Rapport de la Commission de consolidation de la paix

Conseil de sécurité
Soixante-septième année

Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa cinquième session

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application des résolutions 60/180 de l'Assemblée générale et 1645 (2005) du Conseil de sécurité, dans lesquelles la Commission de consolidation de la paix était priée de présenter tous les ans à l'Assemblée un rapport que celle-ci examinerait à l'occasion d'un débat annuel. Aux termes de la résolution 1646 (2005) du Conseil de sécurité, ce rapport doit aussi être présenté au Conseil, qui y consacrera un débat annuel. Il porte sur la cinquième session de la Commission et couvre donc la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

2. Le 29 octobre 2010, l'Assemblée générale, dans sa résolution 65/7, et le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1947 (2010), ont prié la Commission de leur rendre compte dans ses rapports annuels de la suite donnée aux recommandations formulées dans le rapport des cofacilitateurs intitulé « Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies » (A/64/868-S/2010/393, ci-après désigné comme l'examen de 2010). Le présent rapport est le premier soumis en réponse à cette demande.

II. Travaux de la Commission

3. Au cours de la période considérée, le Comité d'organisation a élaboré un plan de travail axé sur l'application des recommandations formulées dans l'examen de 2010. Dans le même temps, les formations pays de la Commission de consolidation de la paix ont maintenu leur appui aux pays inscrits à l'ordre du jour en les sensibilisant aux aspects politiques et en leur apportant une aide à cet égard, en favorisant la collaboration entre les principaux acteurs et en redoublant d'efforts pour mobiliser des ressources. Un nouveau pays, la Guinée, a été inscrit à l'ordre du jour le 23 février 2011. Le Groupe de travail sur les enseignements tirés a rendu possible un partage plus large des bonnes pratiques en concentrant l'attention sur les



priorités essentielles des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission en matière de consolidation de la paix. Les synergies avec le Fonds pour la consolidation de la paix ont aussi continué à s'améliorer tout au long de la période à l'examen, comme il ressort en détail des parties ci-après consacrées aux pays (voir sect. II.B).

A. Comité d'organisation

Application des recommandations formulées dans l'examen de 2010

4. Le 25 janvier, le Comité d'organisation a approuvé la feuille de route du Président concernant les mesures à prendre en 2011. Il s'agit d'un document évolutif qui énonce la manière dont la Commission compte donner suite en 2011 aux recommandations formulées dans l'examen de 2010, soit en accordant la priorité aux quatre volets suivants : a) appui au renforcement des capacités nationales; b) mobilisation des ressources; c) fédération des principaux acteurs autour d'objectifs communs en matière de consolidation de la paix; et d) adoption d'instruments d'engagement souples et adaptables.

5. Le 30 mars 2011, le quatrième séminaire informel qu'il organise chaque année à l'intention de ses membres ayant rang d'ambassadeur a été l'occasion pour le Comité d'aborder deux des volets prioritaires recensés par la feuille de route, à savoir la fédération des principaux acteurs et le renforcement des capacités nationales, sur lesquels les États Membres ont ainsi pu échanger des vues, appeler l'attention de leurs pairs et encourager les entités opérationnelles clefs des Nations Unies à prendre des mesures. Ils se sont en particulier penchés sur la façon dont la Commission pourrait mettre à profit son poids politique et sa capacité potentielle de rassemblement dans l'exécution de son mandat consistant à fédérer les acteurs concernés autour d'une vision commune de la consolidation de la paix. Les participants ont également réfléchi aux défis qui se posent à tous en termes de renforcement des capacités nationales à l'issue d'un conflit et au rôle qu'il appartient à la Commission de jouer pour aider les pays inscrits à son ordre du jour à relever ces défis.

6. Sur la base des discussions entamées durant le séminaire, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a entrepris, dans le cadre du Groupe de haut niveau chargé des politiques de consolidation de la paix, une démarche dont le point culminant a résidé dans l'élaboration d'un document qui présentait les vues du système des Nations Unies sur la mise en œuvre de la feuille de route. S'inspirant de ces initiatives liminaires, le Comité a été en mesure d'ouvrir des discussions politiques et thématiques sur les priorités recensées dans la feuille de route et de lancer d'importantes activités de sensibilisation par l'intermédiaire de son président et des présidents des formations pays. Ces discussions et activités avaient pour objectif d'appuyer les travaux des formations pays. Le reste de la première partie du présent document consiste en une description des mesures spécifiques prises par le Comité aux fins de mettre en œuvre la feuille de route. La troisième partie contient une analyse des progrès accomplis et des défis qui demeurent.

Approches pratiques de la mobilisation de ressources

7. Lors d'une séance informelle du Comité, le 1^{er} juin, le Président du Groupe de travail sur les enseignements tirés a rendu compte des discussions récemment tenues sur les approches pratiques de mobilisation de ressources, discussions qui ont mis en

lumière et confirmé à la fois le potentiel et les limites du rôle de la Commission à cet égard. Les présidents des formations pays ont présenté une vue d'ensemble des avancées enregistrées et des difficultés rencontrées dans la mobilisation des ressources pour les pays inscrits à l'ordre du jour. Les échanges au sein du Comité ont illustré une interprétation pragmatique et en pleine évolution, selon laquelle le rôle de la Commission concernant la mobilisation des ressources pour les pays inscrits à son ordre du jour inclurait les tâches suivantes : assistance à la définition de priorités; sensibilisation et accompagnement politique; élaboration de politiques; et coordination des initiatives et facilitation des partenariats avec les institutions régionales et financières internationales, ainsi qu'avec le secteur privé.

Focalisation sur le renforcement des capacités nationales

Examen des capacités nationales au lendemain d'un conflit

8. Au titre de l'accent mis sur l'appui au renforcement des capacités nationales, le Comité a poursuivi son examen des capacités civiles au lendemain d'un conflit. Sur la base de ses contributions aux travaux du Groupe consultatif de haut niveau chargé de mener une étude sur les moyens civils internationaux durant la période couverte par son précédent rapport (voir A/65/701-S/2011/41), le Comité a débuté la cinquième session par un entretien avec un membre du Groupe consultatif et le Chef de l'équipe chargée de l'examen au sein du Secrétariat. Durant cet entretien, il a été informé des recommandations contenues dans le rapport indépendant du Groupe consultatif de haut niveau (A/65/747-S/2011/85, annexe II) dont plusieurs membres ont réaffirmé l'importance, en cela qu'elles sont de nature à améliorer la contribution des Nations Unies au renforcement des capacités nationales de consolidation de la paix. Les membres du Groupe consultatif ont fait valoir que la Commission serait une instance particulièrement adaptée pour donner suite à un certain nombre de recommandations, considérant que son mandat s'applique de manière transversale à toutes les organisations et couvre ainsi la gamme complète des activités de consolidation de la paix.

9. Le 22 juillet, la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions a rendu compte au Comité des mesures prises pour donner suite aux recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postérieures à un conflit (A/66/311-S/2011/527). Elle a souligné que les efforts préliminaires des Nations Unies au Soudan du Sud faisaient déjà ressortir un décalage entre les grandes attentes de la population et la faible capacité d'absorption du Gouvernement et constituaient une bonne illustration de l'intérêt que pouvaient présenter, pour le renforcement des capacités, les projets communs et les partenariats entre les organismes des Nations Unies et les organisations régionales. Certains membres du Comité ont déclaré souhaiter qu'au moins l'un des pays inscrits à l'ordre du jour assume une fonction pilote dans la mise en œuvre d'accords de partenariat reposant sur les capacités du monde du Sud et que l'ONU recherche pour ces accords un financement souple et prévisible.

Faits nouveaux à l'échelle du système

10. Le 22 juin, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la prévention des crises et du relèvement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a été invité à faire au Comité un exposé sur une démarche évolutive que mène le Programme pour améliorer l'approche adoptée à l'échelle du système des

Nations Unies en matière de renforcement des capacités de consolidation de la paix. Il a souligné que l'on s'accordait de plus en plus à considérer que ce renforcement devait englober une vision nationale et une appropriation par tous des initiatives de consolidation de la paix, ainsi que des priorités claires et un ordonnancement réaliste des activités. Les membres du Comité ont insisté sur la nécessité d'une approche systémique en la matière, qui réserve une attention égale, d'une part, au renforcement de la sécurité et des moyens économiques dans les pays qui sortent d'un conflit et, d'autre part, à la capacité de l'État à produire des résultats rapides tout en établissant des capacités institutionnelles à plus long terme.

Partenariat, communication et partage de l'expérience

11. Sur la base des recommandations de l'examen de 2010 et pour mettre à profit l'élan créé par cette initiative, le Président et les présidents des formations pays ont entrepris plusieurs activités au nom des membres du Comité d'organisation et de l'ensemble des membres de la Commission. Ces activités visaient soit à élargir la base d'appui des États Membres et des groupements régionaux pour les travaux de la Commission spécifiques à chaque pays, soit à consolider les partenariats formés avec des acteurs clefs au Siège et sur le terrain. Certaines des activités décrites ci-après peuvent également être considérées comme relevant des attributions fondamentales de la Commission, telles que la mobilisation des ressources et la promotion de la cohérence.

Échanges avec la Banque mondiale

12. Le 29 avril, le Comité a organisé le lancement par la Banque mondiale du *Rapport sur le développement dans le monde, 2011 : conflit, sécurité et développement*¹, auquel ont participé des membres du Conseil d'administration de la Banque et de la Commission, ainsi que de hauts responsables des principales entités opérationnelles des Nations Unies. Cette manifestation a été l'occasion d'échanger des vues sur les thèmes suivants : défis transversaux recensés dans le *Rapport*; domaines de fond appelant une plus grande attention de la part de la Banque mondiale et d'autres entités des Nations Unies; possibilités offertes aux organisations d'améliorer leurs interventions en faveur des institutions à l'issue d'un conflit; et appui requis de la part des donateurs internationaux. Parmi les propositions concrètes visant à donner suite aux recommandations du *Rapport*, avec le concours du système des Nations Unies, figuraient : a) une prise en compte harmonisée des enjeux de chaque pays dans le cadre des formations pays de la Commission; b) une programmation commune ou appuyée sur une collaboration étroite entre la Banque mondiale, les entités concernées du système des Nations Unies et d'autres acteurs nationaux et internationaux, en particulier pour les questions où convergent sécurité, justice et développement; c) une mise en relation de la concrétisation des recommandations formulées dans le *Rapport* avec celle des recommandations pertinentes figurant dans l'examen indépendant des moyens civils (A/65/747-S/2011/85); et d) l'élaboration d'indicateurs et d'outils d'évaluation des retombées pouvant servir lors de l'établissement des plans de travail de la Banque mondiale et d'autres entités des Nations Unies.

¹ Washington, Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale, 2011.

Échanges avec les groupements politiques et régionaux

13. Le Président a eu des échanges, les 20 avril et 26 mai, respectivement, avec le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés et le Groupe des États d'Afrique. Au cours de ces échanges, il a présenté les plans de la Commission concernant la suite à donner aux recommandations de l'examen de 2010 et appelé ses interlocuteurs à soutenir plus résolument les travaux de cet organe. Les membres des deux groupements ont réagi de manière positive, illustrant le large appui politique dont bénéficie la Commission et confirmant en même temps le besoin pour elle de communiquer plus régulièrement et de façon plus ciblée avec l'ensemble du système afin que cet appui politique se traduise davantage par une assistance pratique aux pays inscrits à son ordre du jour.

Réunion de haut niveau sur la consolidation de la paix après les conflits : l'expérience rwandaise

14. Le Gouvernement rwandais, qui assume la présidence de la Commission, a organisé à Kigali, les 8 et 9 novembre, en collaboration avec la Banque africaine de développement (BAfD) et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, une réunion de haut niveau sur la consolidation de la paix après les conflits, qui avait pour thème l'expérience rwandaise en ce qui concerne la paix et l'édification de l'État. Le Président du Rwanda, Paul Kagame, a ouvert la réunion à laquelle ont participé le Président du Burundi, le Premier Ministre de la Côte d'Ivoire et d'autres hauts responsables des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Des représentants d'Haïti et du Timor-Leste, de hauts responsables de l'Union africaine et de la Banque mondiale et les présidents des formations pays de la Commission y ont également pris part.

15. La réunion a constitué de la part de la Commission une tentative novatrice d'offrir une plate-forme encourageant le partage d'expérience entre les pays qui ont été le théâtre d'initiatives de consolidation de la paix et d'édification de l'État et ceux qui connaissent actuellement des phases similaires ou s'y engagent. Des discussions franches et spécifiques ont eu lieu sur les défis cruciaux de la consolidation de la paix, tels que l'appropriation et la conduite des activités par tous, les approches innovantes d'édification de la nation et de développement socioéconomique et l'utilisation stratégique de l'aide. Elles avaient pour but de permettre aux pays participants d'obtenir des informations de première main sur la manière dont le Rwanda s'est relevé d'une situation complexe de sortie de conflit en concentrant ses efforts sur l'État et les institutions.

16. Il est notamment ressorti de la réunion la recommandation faite à la Commission de tenir compte des enseignements tirés de l'expérience rwandaise, s'il y a lieu, dans l'élaboration et la mise en œuvre des instruments d'engagement auprès des pays qu'elle inscrira dorénavant à son ordre du jour. La Commission s'est aussi vu recommander à cette occasion de s'appuyer sur les mécanismes en vigueur au sein du système des Nations Unies pour faciliter le partage de bonnes pratiques entre les pays qui ont fait l'expérience de la consolidation de la paix et de l'édification de l'État et ceux qui s'y apprennent. Dans cet esprit, les pays africains représentés à la Conférence ont appelé de leurs vœux l'établissement de mécanismes durables pour encourager plus vivement les pays africains qui sont en position de le faire à partager leur expérience dans ces domaines avec les États du continent qui en ont besoin.

17. À l'avenir, la Commission mettra tout en œuvre pour donner suite au rapport du Secrétaire général sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postérieures à un conflit (A/66/311-S/2011/527) et collaborera dans ce cadre avec l'initiative africaine de solidarité lancée par l'Union africaine.

Établissement d'un partenariat avec la Banque africaine de développement

18. Les présidents des formations pays se sont rendus au siège temporaire de la Banque, à Tunis, le 11 novembre. La visite était la première du genre depuis la création de la Commission et avait notamment pour objectif d'approfondir la collaboration entre la Commission et la Banque et d'examiner comment les deux institutions pouvaient concourir ensemble à la réalisation des priorités de consolidation de la paix dans les pays africains inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Elle a eu pour point d'orgue le procès-verbal des consultations, qui énonce les domaines possibles de collaboration, à savoir la mobilisation des ressources et la sensibilisation, la concertation de politique générale sur les aspects essentiels de la consolidation de la paix, la coopération au profit de l'emploi des jeunes et la mise en avant de la complémentarité entre le Fonds pour la consolidation de la paix et la Banque en matière de financement. Comme suite à la visite, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix travaille à l'élaboration d'un plan de travail avec la Banque pour promouvoir les domaines de collaboration susmentionnés.

Promotion du rôle et de la participation des femmes dans la consolidation de la paix

19. Le Comité a organisé le 18 novembre une réunion conjointe avec le Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Cette réunion avait pour objectifs principaux d'appeler l'attention sur les besoins des femmes, dans l'immédiat et à long terme, et sur leur rôle dans le redressement économique aux fins d'une consolidation durable de la paix; de partager des bonnes pratiques concernant l'intégration des femmes dans les initiatives pour l'emploi et le redressement économique; et de mobiliser tous les esprits en faveur de la coordination et de la cohérence des travaux des organismes du système des Nations Unies et des autres partenaires. Elle a mis en lumière la nécessité pour la Commission et ONU-Femmes de promouvoir à l'unisson un seuil de 15 % pour les dépenses engagées au titre des projets menés par les Nations Unies en vue de répondre aux besoins des femmes, notamment en termes d'autonomie; d'organiser des discussions par pays sur les progrès enregistrés et les difficultés rencontrées s'agissant d'assurer la participation des femmes à la consolidation de la paix; et d'ouvrir entre les formations pays et ONU-Femmes un dialogue sur les priorités nationales concernant la participation des femmes à la consolidation de la paix.

Discussion sur le thème de la contribution du personnel de maintien de la paix aux premières activités de consolidation de la paix

20. Dans sa résolution 65/290, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'associer étroitement à l'élaboration de la stratégie de démarrage de la consolidation de la paix les États Membres, la Commission, les organismes, fonds et programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et tous les services compétents du Secrétariat. Le 25 octobre, en réponse à cette demande, le Comité a

invité le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions à présenter un exposé sur la stratégie qu'ils ont récemment mise au point ensemble concernant la contribution du personnel de maintien de la paix aux premières activités de consolidation de la paix. Cet exposé s'est inscrit dans la réflexion menée par la Commission quant à la synergie entre le maintien et la consolidation de la paix sur le terrain, question mise en exergue dans l'examen de 2010 au sujet de la relation entre la Commission, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

21. Le représentant du Département des opérations de maintien de la paix a noté que la stratégie recensait des activités propices à l'établissement de la paix et aux objectifs politiques de la mission, et d'autres visant à raffermir le processus de paix en jetant les bases d'un renforcement des institutions à plus long terme. Il a par ailleurs souligné qu'elle constituait un récapitulatif des mesures à prendre afin que les aspects cruciaux de la consolidation de la paix soient abordés et que la Commission assume progressivement un rôle central dans la transition opérée par les missions de maintien de la paix, d'une forme d'engagement politique et opérationnel à une autre, comme au Libéria.

22. Les membres du Comité ont mis l'accent sur la nécessité, aux fins d'élaborer la stratégie, de prendre en considération les vues des pays fournisseurs de contingents et de discuter plus avant avec les États Membres durant les réunions de la Commission et dans le cadre du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Ils ont en outre déclaré que la valeur de la stratégie se mesurerait à l'aune de sa contribution pratique à une exécution plus effective et efficace des tâches essentielles de consolidation de la paix par les missions de maintien de la paix. De même, ils ont fait valoir avec force que ces dernières devaient impérativement exploiter les moyens et l'expertise des équipes de pays des Nations Unies pour harmoniser l'appui à la consolidation de la paix sur le terrain, tout en veillant à ce que les priorités en la matière restent définies à l'échelon national et fondées sur les besoins. À cet égard, un représentant du PNUD qui participait à l'échange a observé qu'il convenait de prendre langue avec les acteurs du développement dès les premiers stades de l'élaboration des activités de consolidation de la paix dévolues aux missions.

Échanges avec les principaux organes du système des Nations Unies

23. Le Président a rendu compte des échanges avec l'Assemblée générale dans la présentation qu'il a faite le 25 février au Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Il a ainsi fait part des vues de la Commission sur la complémentarité entre maintien et consolidation de la paix aux fins d'appuyer le Comité dans son élaboration de la partie correspondante de son rapport annuel. À cet égard, il a précisé que les missions intégrées de maintien de la paix contribuaient certes à réaliser diverses priorités de la consolidation de la paix mais qu'il était toutefois nécessaire d'améliorer la façon dont les acteurs œuvrant pour la sécurité et le développement sur le terrain planifiaient et exécutaient leurs tâches respectives. Il fallait également clarifier les rôles et responsabilités de chacun.

24. La relation avec le Conseil de sécurité s'est encore resserrée durant la période considérée. Dans le cadre de l'examen semestriel du rapport d'étape du Président sur la mise en œuvre de la feuille de route, les membres du Comité qui sont aussi membres du Conseil de sécurité ont pointé les domaines dans lesquels des progrès

avaient été accomplis, notamment l'instauration d'échanges informels entre le Conseil, les présidents des formations pays et les représentants des pays inscrits à l'ordre du jour lorsque le mandat de la mission politique ou de maintien de la paix correspondante est en cours de révision; et la référence de plus en plus fréquente qui est faite, dans les déclarations pertinentes du Président du Conseil, aux travaux de la Commission et à la nécessité de donner une suite effective à ses recommandations. Le Président de la Commission et les présidents des formations pays ont également été invités à s'exprimer devant le Conseil de sécurité lors des séances qui les concernent et à présenter des exposés par pays – autant d'occasions pour eux d'illustrer l'intérêt de renforcer le rôle consultatif de la Commission auprès du Conseil. La participation de membres permanents aux visites de terrain effectuées par la Commission en République centrafricaine et au Libéria durant la période à l'examen a constitué une autre nouveauté importante, de nature à consolider les liens entre le Conseil et la Commission. L'opinion fait néanmoins son chemin que des efforts supplémentaires s'imposent de part et d'autre pour consolider cette relation, comme indiqué notamment dans les conclusions du rapport (voir par. 109).

25. La Commission et le Conseil économique et social ont organisé le 13 juin une réunion officielle sur le thème de la promotion de la paix et du développement durables au Soudan et au Soudan du Sud. Cette réunion conjointe s'est tenue juste avant que le Soudan du Sud ne déclare formellement son indépendance et visait à appeler l'attention internationale sur les priorités du pays naissant en matière de développement et d'édification de l'État. Dans sa déclaration liminaire, le Vice-Président et Ministre des finances du Gouvernement du Sud-Soudan a souligné la nécessité de voir le système des Nations Unies apporter un appui qui soit axé sur les besoins, coordonné, cohérent et intégré. Par la suite, le 22 juillet, le Président a présenté comme chaque année son exposé informel au Conseil réuni en session de fond, lui indiquant en particulier que la Commission entendait continuer d'associer sa voix à la sienne pour garantir que les acteurs institutionnels et bilatéraux déploieront les efforts nécessaires, dans le cadre de toute initiative de consolidation de la paix à long terme au profit d'un pays sortant d'un conflit, pour améliorer rapidement et durablement la situation économique et sociale.

B. Formations pays

1. Burundi

26. À la faveur de l'examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi : cinquième rapport intermédiaire (PBC/5/BDI/3; cinquième examen), la Commission a repris sa collaboration avec le Gouvernement et les acteurs clefs sur le programme de consolidation de la paix. L'examen a abouti au document final (PBC/5/BDI/2) qui a été adopté le 26 avril et constitue le schéma de collaboration révisé entre la Commission et le Gouvernement burundais. Les élections de 2010 menées à bonne fin, cette collaboration a essentiellement porté sur les points suivants : a) consolidation de la culture de la démocratie et du dialogue; b) bonne gouvernance, droits de l'homme et état de droit (lutte contre la corruption, renforcement des instruments relatifs aux droits de l'homme, justice transitionnelle et réconciliation); c) réinsertion socioéconomique des groupes vulnérables; d) deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (questions relatives à la consolidation de la paix, mobilisation des ressources); et e) intégration

régionale. La collaboration a également été marquée par d'étroites consultations sur la dotation de « reconduction » allouée par le Fonds pour la consolidation de la paix.

27. En vue d'accroître la collaboration avec le Burundi, le Président convoque périodiquement un groupe directeur ouvert à tous les membres intéressés. Le groupe procède à des échanges de vues avec le Bureau des Nations Unies au Burundi et participe à l'exécution des tâches à l'ordre du jour.

Sensibilisation et appui politiques

28. Le Président de la formation s'est rendu au Burundi et dans la région de l'Afrique de l'Est du 14 au 22 février et du 31 octobre au 5 novembre, en vue de poursuivre la concertation avec le Gouvernement, les acteurs nationaux, régionaux et internationaux, et d'étudier plus avant les priorités de la Commission pour la phase de consolidation de la paix après les élections de 2010. Tout au long des visites et des réunions organisées par la formation, le Président et les membres ont fait ressortir les progrès réalisés récemment par le Burundi pour en faire un plaidoyer en faveur de l'appui et de l'intérêt continu de la communauté internationale. Des progrès sont intervenus dans plusieurs domaines, notamment les suivants : a) les contrats de performance que le Président a signés avec les membres de son gouvernement, qui sont un nouvel outil pour renforcer la responsabilisation; b) la politique de tolérance zéro du Président à l'égard de la corruption, et les mesures déjà prises pour traiter les affaires de corruption et abolir la culture de corruption; c) la création de l'institution de l'Ombudsman, la nomination de l'Ombudsman et l'allocation de ressources au fonctionnement de l'institution; d) la création de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et l'engagement à en assurer un financement important en 2012; et e) la publication du rapport sur les consultations nationales relatives à la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle et du rapport de la commission technique, y compris le premier projet de loi portant création de la Commission Vérité et réconciliation.

29. Le rapport sur le cinquième examen, qui a été rédigé sous l'autorité du Gouvernement burundais, de même que les visites et les réunions organisées par la formation ont permis de mettre en lumière les progrès réalisés et de faire apparaître les difficultés économiques et politiques subsistantes qui requièrent l'attention du Gouvernement et le soutien de ses partenaires. Parmi celles-ci figurent les importantes dissensions politiques dans le pays, qui se manifestent par des attaques contre des membres de l'opposition. La réticence apparente de l'opposition à participer à la recherche de solutions dans le cadre de consultations politiques représente un autre obstacle à la conduite d'un dialogue au niveau national. Or, la nécessité de lutter contre la pauvreté, et celle de créer des possibilités d'emploi, en particulier pour les jeunes et les groupes touchés par le conflit, sont perçues au même titre l'une que l'autre comme les éléments clefs d'une stabilité durable et de la cohésion nationale.

Mobilisation des ressources

30. **Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.** Lors de son déplacement de février à Bujumbura puis de sa visite auprès de la Communauté d'Afrique de l'Est à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie), le Président s'est vu proposer de coanimer une réunion de donateurs, une fois achevé le deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Cette idée a été de

nouveau évoquée lors de sa visite en novembre, et la Banque africaine de développement a été désignée comme coparrain potentiel de la conférence des donateurs. Celle-ci devrait avoir lieu après l'achèvement du deuxième Document.

31. **Mobilisation des investissements privés.** La Commission a continué de rechercher des solutions pour contribuer à attirer des investissements privés en réponse à la demande que le Président a renouvelée en ce sens. Une formule possible, définie et étudiée avec le Gouvernement burundais lors des visites de février et de novembre, consisterait à organiser une manifestation de haut niveau sur le thème de l'investissement privé en 2012, après la conférence des donateurs. Au cours de la visite du Président auprès de la Banque africaine de développement en novembre (voir par. 18), celle-ci s'est montrée intéressée par l'idée de s'associer à la Commission pour organiser une telle manifestation au cours du second semestre de 2012. Par ailleurs, le Président a été étroitement consulté sur les préparatifs qui ont permis au Burundi de participer au forum des investisseurs en marge de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue en mai 2011 à Istanbul, au cours de laquelle le Pacte mondial de l'ONU a attiré un nombre important d'investisseurs privés potentiels.

32. **Réinsertion socioéconomique.** Conformément à l'établissement des priorités dans le schéma de collaboration révisé de la Commission, le Comité directeur mixte Nations Unies/Burundi pour la consolidation de la paix a fait de la réinsertion l'unique objet de la tranche de reconduction allouée par le Fonds pour la consolidation de la paix. Le Fonds a alloué 9,2 millions de dollars sur les 24 millions nécessaires pour financer cinq provinces prioritaires. Pendant et après sa visite en novembre, le Président a, au nom de la Commission, continué de plaider auprès des partenaires du Burundi en faveur d'une mobilisation des financements complémentaires dont a besoin ce programme.

Promotion de la cohérence

33. Pendant sa visite en février, le Président a assisté à une réunion au cours de laquelle les participants au Forum politique du Groupe de coordination des partenaires se sont penchés sur le cinquième examen. Le Président a estimé que les recommandations qui y figurent pouvaient constituer l'un des piliers de la consolidation de la paix dans le deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Il a alors été convenu que la Commission utiliserait les mécanismes d'établissement des rapports et d'examen de ce document pour surveiller et entretenir l'attention portée aux questions de consolidation de la paix.

34. Le Président a également plaidé pour l'utilisation des mécanismes de coordination existants dans le cadre du Groupe de coordination des partenaires, tels que le Forum stratégique et le Forum politique, qui sont des mécanismes de concertation et de coordination essentiels entre le Gouvernement burundais et ses partenaires en vue de la validation du deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté au niveau du pays.

35. À la séance du Conseil de sécurité le 7 décembre, le Président a fait une déclaration sur la situation au Burundi, informant le Conseil à cette occasion qu'une réflexion était engagée sur la transition visant à faire évoluer le Burundi vers une autre forme de collaboration avec la Commission.

36. Sur la base du document final du 26 avril, la formation va, en coordination avec le Gouvernement burundais, centrer son action sur deux priorités au cours de l'année à venir. La première concerne la poursuite de la mise en œuvre de la proposition de réinsertion socioéconomique avancée par le Gouvernement et le Bureau des Nations Unies au Burundi. Le Président a l'intention de s'employer à bien faire comprendre l'approche choisie et – en conjonction avec le Gouvernement burundais – de promouvoir la recherche d'une solution au déficit de ressources qui s'élève à 14 millions de dollars. La seconde priorité a trait à la mise en œuvre du deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui devrait être achevé début 2012. Le Président va proposer à la formation Burundi de contribuer à l'organisation, et si possible de coparrainer une réunion des donateurs en marge d'une réunion du Groupe consultatif qui doit avoir lieu dans le courant du premier semestre de l'année. Par ailleurs, l'examen du document final d'avril 2011 (voir par. 26), au printemps 2012, sera l'occasion de déterminer la meilleure façon dont la Commission pourrait continuer de contribuer aux actions prioritaires du Burundi en faveur de la consolidation de la paix.

2. Sierra Leone

37. Au cours de la période examinée, la Commission a confirmé sa collaboration avec la Sierra Leone en tenant compte des éléments concernant la consolidation de la paix du Programme pour le changement établi par le Gouvernement sierra-léonais, à savoir la bonne gouvernance et l'état de droit, l'emploi des jeunes et la lutte contre le trafic de stupéfiants, et les questions intersectorielles de la problématique hommes-femmes et de l'intégration régionale (PBC/3/SLE/6). Par la suite, la formation a décidé d'axer sa collaboration concernant la gouvernance sur l'assistance nécessaire pour que les acteurs nationaux préparent le pays à tenir des élections libres et régulières, maintenant prévues pour le 17 novembre 2012 (PBC/4/SLE/3). Elle a opté pour une forme de collaboration plus légère caractérisée par un plus petit nombre de réunions, plus riches sur le fond et axées sur les résultats.

Sensibilisation et appui politiques

38. La formation Sierra Leone demeure une instance de concertation sur les grandes questions en matière de politique et de développement, dont le règlement est essentiel au renforcement du processus de consolidation de la paix du pays. Au cours de la période examinée, la formation a principalement fait porter ses efforts sur la nécessité impérieuse de faire collaborer tous les acteurs nationaux à la tenue d'élections libres, régulières et pacifiques, qui conditionnent la légitimité du prochain gouvernement. Elle a sans ambiguïté avisé l'ensemble des acteurs concernés en Sierra Leone du vif intérêt que la communauté internationale porte au succès du processus de consolidation de la paix dans le pays, notamment à la façon dont sera surmontée l'épreuve importante des élections de 2012. À cet égard, la Commission s'est attachée à faire bien comprendre aux partis politiques l'importance du dialogue entre les partis et avec les institutions indépendantes mandatées pour préparer les élections, notamment la Commission électorale nationale, en vue de concilier les points de vue divergents et de clarifier les règles de la concertation bien avant le scrutin. Le message a été transmis dans les termes les plus clairs par une délégation de haut niveau que la Commission a envoyée en Sierra Leone en mai 2011. La reconduction de la tranche du Fonds pour la

consolidation de la paix, programmée pour la fin 2010, est aussi venue renforcer l'insistance de la Commission en ce sens. Le gros du financement alloué par le Fonds a été investi dans des programmes innovants visant à doter les acteurs non étatiques influents, les partis politiques, les chefs religieux et traditionnels, les universitaires et la société civile des moyens de promouvoir la tenue d'élections libres, régulières et pacifiques ainsi que de prévenir et de faire cesser les violences liées au scrutin qui pourraient intervenir pendant le processus électoral.

39. En mars, la Commission a accueilli l'Association des femmes de tous les partis politiques et lui a fourni une tribune internationale lui permettant de militer pour une participation accrue des femmes aux responsabilités politiques. Grâce à cette visibilité, l'Association a rallié la communauté internationale à sa cause.

Mobilisation des ressources

40. Le travail accompli par la Commission a permis de maintenir et d'accroître le niveau d'attention porté par la communauté internationale à la Sierra Leone, et contribué à coordonner l'appui des donateurs. Plusieurs donateurs ont réaffirmé ou démontré l'intérêt qu'ils portent à la Sierra Leone. La Commission a usé de toutes les possibilités qui lui ont été offertes de promouvoir le financement du projet Vision commune des Nations Unies pour la Sierra Leone. En janvier, elle a fourni à ses membres des informations sur les ressources nécessaires à la réalisation de ce projet. Subséquemment, plusieurs de ses membres ont apporté des contributions financières, notamment l'Australie (1 million de dollars), le Canada (500 000 dollars), l'Italie (685 000 dollars) et les États-Unis (200 000 dollars). En outre, l'examen à mi-parcours de la Vision commune a révélé que le projet avait rehaussé l'image des Nations Unies en Sierra Leone et aidé les organismes à lever des fonds au niveau bilatéral. En maintenant l'attention de la communauté internationale sur la Sierra Leone bien après la fin du conflit, la Commission a eu indirectement un effet positif sur les contributions, dans une proportion qui reste difficile à mesurer. Ce pays bénéficie d'un soutien financier supérieur au niveau moyen de l'assistance fournie à des pays sortant d'un conflit.

41. À ce jour, la Sierra Leone a reçu près de 45 millions de dollars du Fonds pour la consolidation de la paix. À la fin de l'année 2010, une tranche de reconduction lui a été allouée, complétée en 2011 par un montant supplémentaire de 1,7 million de dollars pour assurer le suivi des activités relevées dans le cadre d'une évaluation indépendante. L'investissement du Fonds pour la consolidation de la paix a pour objectif, conformément au principe de maîtrise nationale, de laisser derrière soi une société civile plus solide et mieux organisée qui contribuera au développement de la Sierra Leone dans la paix, bien au-delà du cycle électoral à venir.

Promotion de la cohérence

42. Le travail mené par la Commission en Sierra Leone a favorisé l'action intégrée des organismes des Nations Unies sur le terrain, en appuyant la prise en compte du mandat politique du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) dans les activités de développement des organismes du système, en renforçant le rôle du Représentant exécutif du Secrétaire général et en approuvant le document énonçant la vision commune des Nations Unies relative à la Sierra Leone.

43. En alignant ses travaux sur le Programme pour le changement, la Commission a contribué à faire de cet instrument le dispositif central de l'action menée par l'ensemble de la communauté internationale en faveur de la paix et du développement. Les organismes des Nations Unies, en particulier la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et d'autres partenaires internationaux ont modulé leurs programmes en fonction du Programme pour le changement et coordonné leurs activités pour qu'elles ne fassent pas double emploi.

44. Fortes de l'appui politique de la Commission, les Nations Unies sont notamment parvenues à fournir au pays un soutien intégré et coordonné dans le cadre de la Vision commune, qui incarne la volonté des fonds, des programmes et des institutions spécialisées des Nations Unies d'œuvrer la main dans la main en faveur d'un ensemble d'objectifs fondamentaux dans les domaines de la paix et de la sécurité, des questions humanitaires et du développement. La Vision commune constitue l'un des exemples les plus réussis d'une action intégrée et coordonnée des Nations Unies sur le terrain.

45. La Commission travaillera en étroite collaboration avec le Gouvernement sierra-léonais, la Commission électorale nationale, la Commission d'enregistrement des partis politiques, les organismes des Nations Unies et le reste de la communauté internationale en vue de répondre aux nouveaux besoins relatifs au processus électoral et d'assurer la tenue d'élections libres, justes et pacifiques et, fait important, à l'abri de toute contestation. Au-delà de cet objectif primordial, elle continuera d'encourager et de surveiller les progrès en matière d'emploi et d'autonomisation des jeunes, de lutte contre le trafic de stupéfiants et contre le crime organisé, de bonne gouvernance et d'état de droit. À cette fin, le Président a l'intention de se rendre en Sierra Leone en janvier 2012, et la Commission va dresser un état de la consolidation de la paix à la faveur de l'examen du second rapport intérimaire conjoint sur le Programme pour le changement au cours du premier trimestre de 2012. Le Président prévoit également de collaborer étroitement avec les autres formations ouest-africaines de la Commission en vue d'élaborer une approche régionale dans le domaine de la lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée et, à cet effet, il se rendra notamment à Abuja en 2012 pour étudier les possibilités d'une coopération plus rapprochée avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et pour appuyer la mise en œuvre de l'Initiative Côtes de l'Afrique de l'Ouest.

3. Guinée-Bissau

46. La Commission a continué à traiter des priorités en matière de consolidation de la paix, en axant son soutien en particulier sur les activités du Gouvernement visant à mettre en œuvre la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau.

Sensibilisation et appui politiques

47. La période examinée a été marquée par une stabilité politique continue en Guinée-Bissau. Le Gouvernement actuel est le plus stable et le plus durable qu'il y ait eu depuis 1997. Sur le plan économique, ses travaux en matière de gestion macroéconomique, discipline budgétaire et développement des infrastructures ont enclenché une dynamique très positive en dépit d'une situation économique mondiale difficile.

48. Tout en étant consciente que cette stabilité est encore fragile, la Commission a engagé un dialogue avec le Gouvernement en vue de renforcer ces fondations d'une paix durable. La formation Guinée-Bissau a encouragé le Gouvernement à adopter les mesures nécessaires pour créer une caisse de retraite destinée au personnel des forces armées et des forces de sécurité, dans le but d'accélérer le processus de réforme du secteur de la sécurité. Le Gouvernement a démontré son engagement dans ce processus en adoptant en mars la feuille de route commune à la CEDEAO et à la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) sur la réforme du secteur de la sécurité et en créant une équipe spéciale chargée de sa mise en œuvre. De plus, le Gouvernement de Guinée-Bissau a créé le Comité de suivi de la caisse de retraite, remanié le Comité national de pilotage de la réforme du secteur de la sécurité et rédigé un mémorandum d'accord tripartite sur la mise en œuvre de la feuille de route qui est en cours de négociation avec les deux communautés. Il a également effectué le 2 septembre un premier versement de 200 000 dollars à titre de contribution initiale à la caisse de retraite, et annoncé qu'il envisageait d'en verser une autre, d'un montant de 300 000 dollars, avant la fin de 2011.

49. La formation a également traité d'autres priorités de la consolidation de la paix, comme la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée et le renforcement de l'état de droit. À cet égard, et afin de rallier davantage de soutien et d'encourager l'adoption d'une perspective régionale, les formations Guinée-Bissau, Guinée, Libéria et Sierra-Leone ont conjointement organisé une réunion afin d'examiner les questions de la criminalité transnationale et du trafic de drogue et de leurs conséquences sur la consolidation de la paix dans ces quatre pays (voir la section II.C ci-après). Il convient également de mentionner que les pouvoirs publics de la Guinée-Bissau ont accompli d'importants progrès dans ce domaine. Une cellule de lutte contre la criminalité transnationale a été créée à Bissau dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, avec le soutien de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Le conseil d'administration de cette cellule est dirigé par le chef de la police judiciaire et se réunit régulièrement. INTERPOL a aussi ouvert un bureau à Bissau. De plus, le Gouvernement a adopté en juin 2011 un plan d'opérations pour lutter contre le trafic de drogue et cherche à renforcer sa coopération bilatérale avec les États-Unis à cette fin (dans le cadre de l'extension des opérations du Commandement des États-Unis pour l'Afrique à la Guinée-Bissau).

50. La Présidente de la formation a effectué une visite dans le pays du 1^{er} au 3 septembre 2011. Elle a rencontré Carlos Gomes Júnior, Premier Ministre de la Guinée-Bissau, et le Ministre des affaires étrangères, le Ministre de l'économie, du plan et de l'intégration régionale, le Ministre de la défense nationale et le Ministre de la justice, ainsi que le Ministre chargé de la présidence du Conseil des ministres, de la communication sociale et des affaires parlementaires. Elle a ensuite rencontré des représentants de la société civile, le corps diplomatique, les chefs des organismes des Nations Unies et la presse. Au cours de cette visite, tous ses interlocuteurs ont amplement reconnu l'urgence de se consacrer à la réforme du secteur de la sécurité. À cette fin, la création d'une caisse de retraite destinée au personnel des forces armées et des forces de sécurité en passe d'être démobilité est considérée comme une étape fondamentale qui permettra la réussite de la réforme. Pendant sa visite, la Présidente a pu constater que le Gouvernement de Guinée-Bissau se consacrait sérieusement à la réforme et témoignait d'une véritable volonté politique de la faire avancer.

51. Afin de mobiliser des sources de soutien à la création de la caisse de retraite, le Gouvernement de la Guinée-Bissau a demandé son assistance à la Commission en vue de l'organisation d'une réunion de haut niveau sur la réforme du secteur de la sécurité. À son retour de Guinée-Bissau, la Présidente a convoqué une réunion de la formation le 9 septembre en vue de communiquer les résultats de son voyage et de déterminer la marche à suivre avec les membres de la formation. Les discussions qui ont eu lieu lors de cette réunion ont mené à l'idée que la Commission pouvait contribuer à la préparation de la réunion de haut niveau en appelant l'attention du Gouvernement sur certains éléments. La formation a donc préparé une liste d'éléments pertinents. Lors d'une réunion de la formation tenue le 4 novembre, le Ministre de l'économie, du plan et de l'intégration régionale de la Guinée-Bissau, Maria Helena Nosolini Embaló, a fait un exposé dans lequel elle communiquait aux membres de la formation les réponses à cette liste.

52. En dépit du contexte mondial difficile et des défis politiques internes, les institutions financières internationales ont reconnu les progrès réalisés par le Gouvernement en terme de réformes financières et économiques. En effet, lors de la réunion de la formation tenue le 4 novembre, un représentant du Fonds monétaire international (FMI) a souligné les progrès accomplis à ce jour par le Gouvernement dans le domaine de la gestion macroéconomique, notamment de la perception des recettes fiscales. Il a fait remarquer que, grâce à une récolte exceptionnelle de noix de cajou accompagnée d'une amélioration de la discipline budgétaire, l'État avait, pour la toute première fois, été en mesure de couvrir ses propres dépenses publiques (dépenses courantes). Toute aide financière future contribuera donc directement au développement et à l'investissement.

Mobilisation des ressources

53. Pendant la période examinée, les efforts de la formation pour mobiliser des ressources avaient pour but d'accélérer la mise en œuvre de certains aspects fondamentaux de la réforme du secteur de la sécurité, notamment la création de la caisse de retraite destinée au personnel des forces armées et des forces de sécurité.

54. Le 28 juin 2011, le Secrétaire général a alloué une somme de 16,8 millions de dollars du Fonds pour la consolidation de la paix à la mise en œuvre du plan des priorités de consolidation de la paix. Le Comité directeur mixte de consolidation de la paix a ensuite approuvé les quatre projets de mise en œuvre élaborés de concert par le Gouvernement de Guinée-Bissau et l'équipe de pays des Nations Unies. Ces projets visent essentiellement à appuyer la réforme du secteur de la sécurité, favoriser la création d'emplois pour les jeunes et les femmes permise par l'instauration de la paix et stimuler le dialogue politique et la réconciliation nationale.

55. Dans le cadre de ses efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, le Gouvernement de la Guinée-Bissau a finalisé et ratifié, le 5 juillet, le deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté qui couvre la période de 2011 à 2015. Il a l'intention d'organiser une table ronde des donateurs durant le premier trimestre de 2012, avec l'aide financière de la Banque africaine de développement.

Promotion de la cohérence

56. La formation Guinée-Bissau, qui réunit tous les protagonistes principaux, a engagé un dialogue dynamique et concret avec la CEDEAO, la CPLP, l'Union européenne et l'équipe de pays des Nations Unies, dans le but d'harmoniser leurs concepts et programmes respectifs.

57. Elle s'attèle à présent aux préparatifs de la réunion de haut niveau sur la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau qui doit se tenir à New York au début 2012. Si le Gouvernement le lui demande, la formation envisagera aussi de l'aider à organiser une table ronde de donateurs, afin de mobiliser des ressources pour financer la mise en œuvre du deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

4. République centrafricaine

58. La période examinée a été marquée par trois événements importants pour la République centrafricaine et sa collaboration avec la Commission : a) la tenue d'élections présidentielle et législatives en janvier, mars et septembre 2011; b) la table ronde des partenaires tenue à Bruxelles en juin 2011; et c) la finalisation du second examen du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine et l'adoption de ses conclusions et recommandations en novembre 2011. L'engagement de la Commission s'est aussi concrétisé par plusieurs visites et un certain nombre d'activités réalisées par la formation et son président, dont la mission effectuée sur le terrain en octobre 2011, à laquelle s'est jointe la direction du Fonds pour la consolidation de la paix afin de garantir l'amélioration continue de sa synergie avec les priorités d'engagement de la Commission.

Sensibilisation et appui politiques

59. Les visites effectuées sur le terrain par le Président de la Commission et la formation demeurent un moyen important d'entretenir le dialogue avec les interlocuteurs nationaux, notamment la société civile, et le Comité directeur mixte du Fonds pour la consolidation de la paix. Elles offrent aussi une occasion de rencontrer les représentants de la communauté internationale basés dans le pays et de renforcer ainsi la coordination entre tous les intervenants.

60. Peu après sa visite sur le terrain, la formation a adopté, le 16 novembre 2011, les conclusions et recommandations du second examen du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (PBC/5/CAF/3). En plus d'évaluer les progrès d'ensemble réalisés dans le cadre du processus de consolidation de la paix et ceux accomplis par le Gouvernement, la société civile et la Commission dans la réalisation de leurs engagements, cet examen fournit également un ensemble de conclusions et de recommandations concernant la marche à suivre, destiné aux différents protagonistes du processus de consolidation de la paix dans le pays. Le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix (PBC/3/CAF/7) actuellement en vigueur en République centrafricaine expire fin 2011, et la formation a par conséquent mis en route un processus visant à définir sa future collaboration avec le pays, processus qui s'appuie fermement sur le deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, en accord avec les souhaits du Gouvernement.

61. Durant le second semestre de 2010, la Commission s'est largement concentrée sur le processus électoral du pays et a maintenu son accompagnement politique, malgré la difficulté du contexte politique. Le premier tour des élections présidentielle et législatives a eu lieu le 23 janvier 2011, et le deuxième tour des législatives le 27 mars. Un troisième tour a été organisé en septembre, sur décision en appel de la Cour constitutionnelle.

62. Après la conclusion du processus électoral, la Commission a axé ses efforts sur l'accompagnement des autorités nationales dans les dernières étapes de la préparation du deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté du pays. Elle s'est efforcée de veiller à ce que ce document constitue une base solide pour son engagement à venir dans le pays, en s'assurant qu'il incorporait les priorités de la Commission dans le domaine de la consolidation de la paix et que son orientation générale était bien axée sur ce domaine. Lors de la table ronde des partenaires tenue à Bruxelles, les partenaires internationaux ont accueilli favorablement la version finale du document qui leur a été présentée et souligné l'importance de fixer un ordre de priorités parmi les multiples objectifs qu'elle comportait.

63. Pendant le second semestre de 2011, la Commission a aussi suivi d'autres problématiques en cours en République centrafricaine, notamment le problème du rétrécissement de son espace politique, l'absence continue de stratégie de réforme du secteur de la sécurité nationale et l'absence d'une composante réintégration pleinement élaborée et financée dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Elle a aussi abordé la question de l'état d'avancement du projet de pôles de développement dirigé par l'Union européenne.

64. Dans son analyse des difficultés que pose au pays la consolidation de la paix, analyse qu'il communique régulièrement au Conseil de sécurité, le Président a mis l'accent sur les problèmes susmentionnés ainsi que sur l'importance de la dimension régionale de la situation dans le pays et sur l'influence des dynamiques régionales sur l'ensemble du pays.

Mobilisation des ressources

65. Les 16 et 17 juin 2011, la Belgique a accueilli à Bruxelles une table ronde des partenaires de la République centrafricaine. Cet événement, organisé par le Gouvernement de la République centrafricaine avec l'assistance du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, du PNUD, de la Banque africaine de développement et de la Banque mondiale, a offert au Gouvernement l'occasion de présenter la version préliminaire de son deuxième document de stratégie de réduction de la pauvreté.

66. La table ronde des partenaires tenue à Bruxelles en juin 2011 a été l'événement phare des efforts menés cette année par la Commission en vue de mobiliser des ressources. Sa réussite tient au nombre (plus de 160) et à la diversité des participants, dont l'éventail comptait des représentants de gouvernements, des organisations régionales et sous-régionales et des institutions financières internationales, ainsi que des organisations internationales non gouvernementales et intergouvernementales, y compris l'Organisation des Nations Unies. Les travaux de promotion et de sensibilisation menés durant les mois précédant l'événement par la Commission, et en particulier par le Président de la formation, ont joué un rôle crucial pour rassembler autour de la table un large éventail de donateurs et partenaires existants et potentiels.

67. En raison de l'attention apportée au début de l'année au processus électoral du pays, et compte tenu de l'insuffisance des ressources disponibles pour ce processus, la Commission et d'autres partenaires se sont attelés à mobiliser des ressources ciblées et ont réussi à obtenir un complément de financement de 7,5 millions de dollars.

68. En s'appuyant sur des mesures prises en juin par le Gouvernement pour faire avancer le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine a préparé en novembre une proposition de dispositif d'intervention immédiate du Fonds pour la consolidation de la paix, afin de mieux appuyer ce processus. Cette proposition vise à renforcer les capacités au sein du Comité de pilotage du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et permettre un démarrage rapide des activités de réinsertion destinées aux ex-combattants.

69. Le Président et la Commission ont continué à travailler en étroite collaboration avec le FMI et la Banque mondiale, en assurant le suivi de la réunion de haut niveau coorganisée en 2010 en marge du sommet des Nations Unies sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

70. Grâce à ses efforts de sensibilisation, le Président a facilité le don, par la société Sumitomo Chemical, de 300 moustiquaires à la prison centrale de Ngaraba à Bangui et l'installation de moustiquaires dans la prison pour femmes de Bangui.

Promotion de la cohérence

71. La formation République centrafricaine a poursuivi ses efforts visant à rallier tous les partenaires concernés à l'appui du pays. Les fruits de ces efforts sont clairement apparus lors de la table ronde des partenaires tenue en juin à Bruxelles, à laquelle ont participé des partenaires très nombreux et variés (voir le paragraphe 66).

72. Le Président a également continué à entretenir des contacts réguliers dans le cadre du système des Nations Unies, notamment avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, le Représentant spécial chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions, afin d'attirer leur attention sur la situation en République centrafricaine et de les inviter à en faire une priorité de leurs mandats respectifs relatifs à la protection des enfants en temps de conflit armé, aux violences sexuelles commises en période de conflit et au projet de mobilisation des capacités civiles. Il a aussi réuni l'équipe chargée des capacités civiles du Département de l'appui aux missions, le Représentant permanent de la République centrafricaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, afin de discuter des activités de renforcement des capacités en République centrafricaine.

73. Le Président a instauré la pratique de la participation des directeurs à certaines réunions de l'Équipe spéciale intégrée pour la République centrafricaine, et participé lui-même à deux de ces réunions liées à ses visites dans le pays, ce qui a permis de coordonner les messages entre la délégation en visite et les organes de l'ONU présents dans le pays. Cette pratique s'est avérée particulièrement utile pour coordonner les intervenants sur le terrain avec ceux du Siège.

74. Le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix actuellement en place en République centrafricaine expire fin 2011. Il est prévu qu'un nouvel instrument de collaboration de la Commission soit adopté début 2012 afin d'appuyer les priorités de consolidation de la paix fixées dans le deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté du pays. D'ici là, la collaboration de la Commission visera les objectifs suivants : a) appuyer la réalisation du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, notamment grâce à la mobilisation de ressources pour la stratégie de réintégration; b) soutenir les efforts du Gouvernement pour obtenir des appuis en faveur de son deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, dans le cadre du suivi de la table ronde des partenaires; et c) appuyer les efforts de renforcement des capacités, en se concentrant particulièrement sur les structures de réconciliation et de médiation au niveau local et sur la gouvernance dans le secteur des ressources naturelles.

5. Libéria

75. Au cours de sa première année de collaboration avec le Libéria, la Commission s'est appuyée sur les connaissances existantes afin de se familiariser avec le conflit, l'histoire et la culture du pays ainsi qu'avec les aspects techniques des trois priorités en matière de consolidation de la paix : l'état de droit, la réforme du secteur de la sécurité et la réconciliation nationale. Outre les informations ainsi recueillies, les trois missions menées par le Président et celle menée par la formation, y compris les visites dans des comtés isolés, ont permis à la Commission de formuler des recommandations indépendantes sur les difficultés rencontrées par le Libéria en matière de consolidation de la paix. Par ailleurs, la formation a participé activement à l'élaboration d'un plan élargi de priorités pour la consolidation de la paix au Libéria, pour un coût de 80 millions de dollars sur une période de trois ans, et pour lequel le Fonds pour la consolidation de la paix a alloué un montant de 20 millions de dollars devant servir de catalyseur (voir par. 78).

Sensibilisation et appui politiques

76. En accord avec la communauté internationale, la Commission a noué le contact avec de hauts fonctionnaires et appelé leur attention sur des questions délicates mais essentielles à la consolidation de la paix. À cet égard, les réunions répétées avec le Président de la Cour suprême, au cours desquelles la Commission a insisté sur la nécessité de renforcer le principe de responsabilité et la supervision, ont joué un rôle crucial. Devant les députés, et notamment le Président de la Chambre des représentants, la Commission a rappelé qu'il fallait accorder une attention prioritaire à certaines lois qui devaient être adoptées (la loi sur la sécurité générale et la loi sur les jurys) et qu'il importait que le contrôle civil exercé sur les forces armées de sécurité soit prévu par la loi. L'accord de la Présidente en faveur de l'élaboration d'une stratégie nationale de réconciliation dans le pays a été un facteur de réussite essentiel.

77. Dans ses rapports avec le Conseil de sécurité, la Commission a centré son analyse sur le transfert des responsabilités de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) en matière de sécurité au Gouvernement. Elle a fait le point sur certaines activités menées sur le terrain, en particulier sur la création des premiers centres régionaux pour la justice et la sécurité financés par le Fonds pour la consolidation de la paix. Elle a aussi saisi l'occasion pour appeler l'attention sur l'importance de la réconciliation nationale parallèlement à la reconstruction des

institutions de l'État et sur la nécessité de revoir les méthodes actuelles de financement des institutions judiciaires et de sécurité.

Mobilisation des ressources

78. La participation active de la Commission à la préparation du programme élargi de consolidation de la paix au Libéria et l'alignement de celui-ci sur la Déclaration sur des engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix au Libéria ont renforcé encore la synergie entre la Commission et le Fonds pour la consolidation de la paix. L'établissement d'un plan élargi a mis en évidence le rôle catalyseur de la contribution du Fonds (20 millions de dollars sur les 80 millions escomptés; voir par. 75) qui a donné à la formation un bon point de départ pour entamer les discussions sur les priorités, en le mettant en bonne position pour solliciter des contributions supplémentaires.

79. La Commission poursuit le dialogue avec tous les acteurs importants au Libéria, y compris l'Australie, les États-Unis, la Norvège et l'Union européenne. Une stratégie de mobilisation des ressources et un plan de travail seront mis au point sous peu pour permettre au Président et aux membres de la formation d'avoir une approche ciblée. La Commission sera guidée par le principe d'appropriation du programme par le pays, la durabilité et la promotion de la coopération Sud-Sud.

Promotion de la cohérence

80. L'une des principales réalisations de la période considérée est l'alignement complet des instruments de consolidation de la paix sur les stratégies de base des pays. La Déclaration sur des engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix a été transposée dans le Programme de consolidation de la paix au Libéria, qui contient des projets et des activités correspondant à tous les engagements pris par le Gouvernement dans la Déclaration. Le Programme et la Déclaration sont inspirés de la stratégie pour la réduction de la pauvreté au Libéria et des plans stratégiques dans les domaines de la sécurité et de la justice². Les activités menées pour le Programme sont incorporées dans la planification continue en vue de la révision du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, objectif 2030 : l'essor du Libéria.

81. Malgré sa difficulté, l'élaboration du Programme de consolidation de la paix au Libéria a été fondée sur la participation et ouverte à tous, ce qui a permis d'améliorer la cohérence et la coordination entre les principaux acteurs, notamment :

a) **Les hauts fonctionnaires.** Aux niveaux ministériel et technique des appareils exécutif, législatif et judiciaire, les hauts fonctionnaires ont joué un rôle moteur dans la préparation du Programme, dans le cadre d'une structure de coordination à deux niveaux : le premier, constitué par le Comité directeur mixte, supervise le second, composé de deux groupes consultatifs techniques. Le Ministre des finances joue également un rôle en autorisant l'intégration de la planification des projets dans les considérations budgétaires nationales;

² Notamment la Stratégie de sécurité nationale et les plans stratégiques de la Police nationale libérienne, du Bureau de l'immigration et de la naturalisation, du Ministère de la justice, des autorités judiciaires et du Bureau de l'administration pénitentiaire.

b) **Les intervenants nationaux et internationaux.** La société civile nationale, les donateurs, les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales ont participé à l'élaboration du contenu du Programme dans le cadre du Comité directeur mixte et des Groupes consultatifs techniques;

c) **Les donateurs traditionnels.** Mené par la Suède, un groupe de coordination des donateurs dans le domaine de la justice et de la sécurité a été créé de façon à garantir la synchronisation du Programme avec l'appui continu apporté à ces secteurs. Ce groupe, qui est chargé de déterminer les priorités des activités du Programme, apporte aussi un soutien complémentaire plus ciblé à la Police nationale libérienne, au Bureau de l'immigration et de la naturalisation et aux membres de l'administration pénitentiaire et de l'appareil judiciaire;

d) **La Commission.** La Commission a examiné les projets et procédé à des échanges de vues avec le Comité directeur mixte et les Groupes consultatifs techniques dans le cadre de réunions par vidéoconférence. Ces réunions, ainsi que trois missions menées au Libéria et d'autres réunions avec des intervenants clés à New York ont été essentielles à l'établissement de liens entre la Commission à New York et les intervenants sur le terrain.

82. L'année qui vient sera axée sur les résultats du premier examen de la Déclaration sur des engagements réciproques, qui devrait être achevé au cours du premier semestre. Étant l'une des trois priorités (voir par. 75), la réforme du secteur de la sécurité est au cœur de cet examen. La formation apprécie l'intérêt du Conseil de sécurité pour le transfert des responsabilités de la MINUL cette année, et suivra de près les engagements et les projets y relatifs. La création des centres régionaux pour la sécurité et la justice est un élément essentiel de la transition et, en principe, une délégation de la formation se rendra au Libéria en avril 2012, au moment de l'ouverture du premier centre. La formation continuera de donner des conseils sur l'élaboration d'une stratégie de réconciliation nationale, comme convenu avec la Présidente du Libéria. La mobilisation des ressources fera aussi partie de ses priorités.

6. Guinée

83. À la demande du Gouvernement guinéen, qui a recensé comme trois priorités en matière de consolidation de la paix la promotion de la réconciliation et de l'unité nationales, la réforme du secteur de la sécurité et de la défense, et la politique de l'emploi pour les jeunes et les femmes, le comité d'organisation a décidé le 23 février d'inscrire la Guinée à son ordre du jour. Il a élu Sylvie Lucas, Représentante permanente du Luxembourg auprès de l'Organisation, présidente de la formation Guinée. La Présidente a conduit une première mission dans le pays du 3 au 10 avril 2011. En mai, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a mené une mission technique conjointe, au cours de laquelle il a présenté le Fonds pour la consolidation de la paix et a examiné les moyens d'y recourir pour soutenir l'engagement de la Commission. Le 23 juin 2011, à la suite de ces missions, un premier projet de Déclaration sur des engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix a été présenté au Gouvernement guinéen et aux membres de la formation Guinée. La Présidente a mené une seconde mission en Guinée du 4 au 6 septembre, au cours de laquelle elle s'est entretenue avec des membres du Gouvernement et d'autres acteurs clés en vue d'arrêter le texte final de la

Déclaration. Celle-ci a été adoptée le 23 septembre au cours d'une réunion officielle de la formation tenue en présence du Président de la Guinée Alpha Condé.

Sensibilisation et appui politiques

84. Durant les visites et les réunions de la formation, sa présidente et ses membres ont mis en avant l'entrée en fonctions du premier Président élu démocratiquement comme marquant le début d'une nouvelle ère pour le pays et constituant un moyen d'encourager la reprise de la coopération avec la communauté internationale. Lors de la visite du mois d'avril, les trois priorités en matière de consolidation de la paix ont été validées et d'autres mécanismes qui intéressent le programme de consolidation de la paix ont été évoqués, à savoir les élections législatives et le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Le 13 juin, durant une réunion consacrée à la réforme du secteur de la sécurité, la Présidente a mis l'accent sur les questions essentielles qui s'y rapportaient et a fourni une assise aux partenaires pour débattre plus avant de ces questions avec le Gouvernement. Ces activités de sensibilisation ont déjà donné des résultats et ont notamment permis d'obtenir un soutien continu du Fonds pour la consolidation de la paix, sous la forme de différents projets à effet rapide qui ont été approuvés par le Comité directeur mixte du Fonds en Guinée.

85. La seconde visite de la Présidente à Conakry, du 4 au 6 septembre, a fait ressortir davantage la nécessité d'un dialogue général sur les difficultés rencontrées par le pays, notamment l'organisation des élections législatives. La réunion tenue par la formation le 23 septembre, à laquelle le Président Condé a activement participé, a donné un nouvel élan à la communauté internationale pour mobiliser le Gouvernement sur ces questions. La réunion tenue récemment entre le Président et les dirigeants des principaux partis constitue une étape importante vers la mise en place d'un dialogue plus institutionnalisé et, on l'espère, vers l'adoption d'un consensus sur les questions techniques et politiques en suspens se rapportant à l'organisation des élections législatives.

Mobilisation des ressources

86. Bien que ce soit la première année de collaboration de la Commission avec la Guinée, des mesures importantes ont été adoptées en vue de mobiliser des ressources pour les activités de consolidation de la paix et d'établir des synergies avec d'autres acteurs régionaux et internationaux. La Présidente de la formation s'est donc mise en rapport avec la Banque mondiale, le FMI et, plus récemment, la Banque africaine de développement.

87. Le deuxième plan des priorités de consolidation de la paix, adopté en novembre par le Comité directeur mixte coprésidé par le Premier Ministre guinéen et le Coordonnateur résident de l'ONU à Conakry, est conforme aux priorités recensées dans la Déclaration sur des engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix. Des ressources additionnelles pourraient en conséquence être mobilisées en complément de celles du Fonds. Les premiers résultats se sont déjà matérialisés et concernent en particulier des projets relatifs à la réforme du secteur de la sécurité et à la réconciliation nationale. La réunion informelle tenue par la formation le 21 novembre, au cours de laquelle il a été question des élections, de la réforme du secteur de la sécurité et de la réconciliation nationale, et la réunion annuelle des acteurs du Fonds tenue le 22 novembre ont renforcé la visibilité du

programme de consolidation de la paix en Guinée et ont donné un nouvel élan pour mobiliser d'éventuelles ressources additionnelles.

Promotion de la cohérence

88. L'élaboration de la Déclaration sur des engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix a permis d'arrêter un programme commun concernant les trois domaines de consolidation de la paix. Les réunions des 13 juin, 6 juillet et 21 novembre, ainsi qu'une mission récente de l'ONU sur la réforme du secteur de la sécurité, ont également contribué à la promotion de la politique et de la cohérence des programmes entre les principaux intervenants.

89. En vue d'améliorer l'application des engagements réciproques en faveur de la consolidation de la paix en Guinée, des mesures importantes doivent être prises; il faut notamment renforcer encore le dispositif de consolidation de la paix sur le terrain ainsi que les relations entre la Commission et le groupe d'amis de la Guinée. Par ailleurs, il faut aussi renforcer la relation de travail unissant la Présidente et la formation au Bureau d'appui à la consolidation de la paix et aux autres entités et départements du système des Nations Unies à New York et sur le terrain, en particulier le PNUD, le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix.

C. Collaboration entre formations

90. Soucieuses de tenir dûment compte de la dimension régionale de la consolidation de la paix, conformément à l'une des principales recommandations de l'examen de 2010, les formations pays d'Afrique de l'Ouest, à savoir la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria et la Sierra Leone, ont décidé d'unir leurs efforts face au problème de la criminalité transnationale et du trafic de drogues, qui menace la paix dans les quatre pays. Cette collaboration est partie du constat selon lequel le trafic de drogues appelait, de par son caractère transnational, une solution régionale.

91. Les quatre formations pays d'Afrique de l'Ouest se sont ainsi réunies le 6 juillet pour examiner le problème de la criminalité transnationale et du trafic de drogues et ses répercussions sur la consolidation de la paix dans les quatre pays. À cette occasion, elles ont souligné la nécessité de combattre le problème de manière globale, selon une approche fondée sur le principe de la responsabilité commune et partagée et en faisant intervenir toutes les parties concernées de par le monde. L'accent a été mis sur le fait que l'inaction face aux agissements des trafiquants de drogue risquait d'enrayer les activités actuelles en faveur de la consolidation de la paix et de l'édification de l'État dans les quatre pays. Le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, d'autres fonctionnaires de haut rang du système des Nations Unies et des représentants d'INTERPOL ont participé à la réunion. La Commission a été priée de coopérer plus étroitement avec la Commission de la CEDEAO en vue de faciliter la mise en œuvre du plan d'action de cette dernière visant à lutter contre la criminalité et le trafic de drogue et d'apporter son appui aux initiatives internationales, notamment l'Initiative Côtes de l'Afrique de l'Ouest, menée conjointement par les Nations Unies et INTERPOL. Dans le prolongement de cette réunion, l'un des Présidents des formations Afrique de l'Ouest se rendra à la Commission de la CEDEAO à Abuja pour examiner par quels

moyens concrets la Commission pourrait aider la CEDEAO à mettre pleinement en œuvre son plan d'action régional.

D. Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience

92. Pendant la période à l'examen, le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience a tenu quatre réunions consacrées aux thèmes suivants : a) mobilisation de ressources aux fins de la réalisation des priorités en matière de consolidation de la paix et amélioration de la coordination entre les parties concernées; b) revitalisation économique et emploi des jeunes aux fins de la consolidation de la paix (l'accent étant mis sur l'emploi des jeunes et la gestion des ressources naturelles); c) réforme du secteur de la sécurité et renforcement de l'état de droit aux fins de la consolidation de la paix; et d) transition des modalités et instruments de collaboration de la Commission de consolidation de la paix et partenariat entre la Commission et le Conseil de sécurité.

93. Le Président a rédigé des conclusions préliminaires sur chacun des thèmes traités par le Groupe de travail pendant la période à l'examen. Les enseignements tirés de l'expérience dégagés lors des quatre réunions tenues pendant cette période sont exposés en détail dans les rapports correspondants (voir http://www.un.org/en/peacebuilding/doc_lessonslearned.shtml). En voici quelques exemples :

a) **Mobilisation de ressources aux fins de la réalisation des priorités en matière de consolidation de la paix et amélioration de la coordination entre les parties concernées.** Il a été souligné à cet égard que le rôle de la Commission consistait à contribuer à remédier à la dispersion des activités menées par la communauté internationale en faveur du développement et à user de son poids politique pour harmoniser les priorités des gouvernements et des partenaires de développement. On a également fait valoir que la Commission devait participer à des échanges visant à établir des mécanismes de financement souples, fiables et rapidement mobilisables et favoriser une meilleure coordination sur le terrain avec les institutions financières internationales et régionales, telles la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Étant donné sa fonction consultative et politique, la Commission devrait principalement s'employer à faciliter et à appuyer l'intégration de toutes les activités de consolidation de la paix du système des Nations Unies et la collaboration sur le terrain entre les acteurs du système et les autres intervenants;

b) **Revitalisation économique et emploi des jeunes aux fins de la consolidation de la paix.** Les participants à la réunion ont souligné à cet égard que la Commission devait contribuer à l'élaboration de politiques en mobilisant l'assistance de la communauté internationale. L'aide de cette dernière permettrait aux gouvernements de définir des stratégies adéquates en matière de revitalisation économique et d'emploi des jeunes et faciliterait la coordination et la coopération des parties concernées (comme la Banque mondiale et la Banque africaine de développement) s'agissant de contribuer à l'élaboration de politiques et programmes en matière d'emploi. La Commission a été invitée à se pencher sur la question de la gestion des ressources naturelles, à ses réunions en formations pays en vue de déterminer la corrélation qui existe entre la présence d'industries extractives et la création d'emplois dans les pays inscrits à son ordre du jour et d'examiner les

stratégies de renforcement des capacités de gestion des ressources naturelles adoptées au niveau régional, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud;

c) **Réforme du secteur de la sécurité et renforcement de l'état de droit aux fins de la consolidation de la paix.** On a insisté sur le fait que la Commission devait davantage se consacrer à vaincre les obstacles à la cohérence de la réforme du secteur de la sécurité et au renforcement de l'état de droit rencontrés sur le terrain, en tenant dûment compte de l'importance du contrôle exercé par les structures civiles; à aider les acteurs nationaux à définir plus clairement les objectifs à court, moyen et long terme des processus de réforme du secteur de la sécurité et de renforcement de l'état de droit; à mettre l'accent sur la maîtrise nationale des activités de planification et d'assistance menées dans ces deux domaines; à définir des méthodes et des indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité des différents intervenants; et à faciliter l'échange d'informations à l'échelle sous-régionale;

d) i) **Transition des modalités et instruments de collaboration.** L'accent a été mis sur les enseignements tirés de la coopération de la Commission avec les pays inscrits à son ordre du jour, notamment le Burundi et la Sierra Leone, les deux premiers pays en faveur desquels la Commission s'était vue demandée d'agir en 2006. Il a également été envisagé d'alléger l'aide de la Commission aux pays inscrits à son ordre du jour, en fonction des besoins de ces derniers et avec leur accord;

ii) **Partenariat entre la Commission et le Conseil de sécurité.** Les participants à la réunion ont examiné les moyens de renforcer ce partenariat, notamment grâce aux efforts déployés par la Commission pour développer son rôle consultatif et fournir des analyses qualitatives en temps voulu. Il a proposé de multiplier les possibilités d'échanges de vues informels entre les deux organes, et l'importance du rôle joué pour les pays qui siègent à la fois à la Commission et au Conseil a été soulignée. On a également défini des domaines précis dans lesquels le partenariat pourrait être renforcé, notamment dans la perspective de la transition du maintien de la paix vers la consolidation de la paix.

94. Le choix des thèmes précédemment mentionnés témoigne de la volonté du Groupe de travail de continuer à privilégier les domaines thématiques présentant un intérêt particulier pour la consolidation de la paix dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Le Président a en outre adopté une nouvelle méthode de présentation des conclusions préliminaires des réunions du Groupe de travail, qui sont diffusées séparément auprès d'un plus large public et soumises à l'examen du Comité d'organisation, auquel incombe en premier lieu l'élaboration des politiques relatives aux modalités de travail et à l'exécution du mandat de la Commission.

95. La contribution du Groupe de travail aux travaux des formations pays et, plus généralement, la définition du programme d'action des Nations Unies en matière de consolidation de la paix, seraient facilitées par l'ouverture de débats à l'échelle nationale, qui permettrait de tirer directement les enseignements de l'expérience du pays ou de les communiquer aux acteurs nationaux et internationaux concernés.

III. Application des recommandations de l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies effectué en 2010

96. Dans le cadre de l'examen de 2010, la Commission s'est avant tout vu recommander de renforcer son efficacité sur le terrain et d'établir des relations plus solides avec ses principaux partenaires au Siège. La feuille de route pour 2011 met donc l'accent sur ces priorités. Pendant la période à l'examen, d'importantes activités ont été entreprises en vue d'amener la Commission à renforcer son efficacité et à démontrer son utilité, à la fois sur le terrain et en tant qu'instance chargée d'orienter la politique de consolidation de la paix suivie à l'ONU et ailleurs. À cet égard, si la facilitation des débats stratégiques et thématiques relatifs aux priorités définies dans la feuille de route a principalement été prise en charge par le Comité d'organisation, le processus de mise en œuvre a bénéficié des efforts concertés du Comité, des formations pays et du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience, ainsi que de multiples acteurs multilatéraux et bilatéraux.

Réunir différents acteurs autour d'objectifs communs de consolidation de la paix

97. La Commission a accordé une attention particulière au renforcement de ses relations avec les grandes entités opérationnelles des Nations Unies. Les échanges se sont ainsi régularisés et diversifiés, au Siège et sur le terrain. Outre les concertations avec des chefs de mission des Nations Unies et les équipes de pays organisées lors de visites sur le terrain effectuées par les Présidents et les membres des formations pays, les Présidents ont été invités à rencontrer les membres des équipes spéciales intégrées (de mission) à New York. Des débats ont également été engagés entre les Présidents des formations et le Groupe de haut niveau pour la consolidation de la paix. De telles réunions faciliteront une réflexion commune et la collaboration dans des domaines prioritaires présentant un intérêt commun, en particulier l'acquisition d'enseignements tirés de l'expérience et la promotion de bonnes pratiques en matière de consolidation de la paix, la mobilisation de ressources et le développement des capacités nationales.

98. Constatant l'importance du rôle joué par les institutions financières internationales et les banques de développement régionales dans la consolidation de la paix à l'échelle des pays, la Commission s'est employée à renforcer ses partenariats avec elles. La publication du Rapport sur le développement dans le monde de 2011 a été l'occasion d'envisager une plus grande harmonisation et une meilleure complémentarité entre la Banque mondiale et d'autres entités des Nations Unies dans les situations d'après conflit, en particulier dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. La tenue de consultations avec la Banque mondiale sur la suite que le système des Nations Unies doit donner au *Rapport* et la mise en place d'un partenariat avec la Banque africaine de développement constituent d'importants pas dans la bonne direction.

99. À l'avenir, le dialogue avec la Banque mondiale, son Conseil d'administration et d'autres acteurs opérationnels du système des Nations Unies visera à encourager davantage l'harmonisation de l'appui apporté à la consolidation de la paix sur le terrain. La Commission poursuivra sa collaboration avec la Banque mondiale,

d'autres acteurs opérationnels du système des Nations Unies et leurs interlocuteurs gouvernementaux en vue de renforcer les partenariats et l'harmonisation des activités menées dans les pays qui figurent à son ordre du jour, notamment celles relatives à l'évaluation des besoins et aux stratégies de réduction de la pauvreté. La Commission étudiera de manière plus approfondie la possibilité d'établir des programmes complémentaires entre les organismes des Nations Unies, en particulier la Banque mondiale et d'autres acteurs nationaux et internationaux dans les domaines où les questions de sécurité, de justice et de développement se rejoignent, en liant l'application des recommandations pertinentes contenues dans le Rapport à celle des recommandations issues de l'examen des capacités civiles (par. 9).

100. De même, le partenariat avec la Banque africaine de développement pourrait renforcer la complémentarité et la cohérence de l'action menée dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. On s'efforcera de prendre des mesures concrètes relativement aux domaines de coopération initialement recensés dans le compte rendu de la visite effectuée par le Groupe des Présidents à Tunis en novembre. La Commission et la Banque africaine de développement envisageront en outre divers moyens de faciliter le partage de données d'expérience et de connaissances spécialisées entre les pays africains sortant d'un conflit, ainsi que la possibilité d'établir un partenariat entre la Banque africaine de développement et le Fonds pour la consolidation de la paix en vue de mener, dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission, des activités complémentaires jouant un rôle catalytique. La Commission devra examiner quelles relations entretenir avec les États du Groupe G7+ touchés par des conflits, compte tenu des conclusions du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, tenu à Busan (République de Corée) en novembre et décembre 2011. Cette démarche pourrait contribuer à dégager une approche commune, allant dans le sens de la responsabilité mutuelle, de l'appropriation nationale et de l'amélioration de l'efficacité de l'aide aux fins de la consolidation de la paix.

Adoption d'instruments de collaboration souples et adaptables

101. Il a été constaté dans le cadre de l'examen de 2010 qu'un « document global unique de planification [...] comportant des éléments bien définis en matière de consolidation de la paix » présentait « des avantages incontestables ». D'abord au Libéria en novembre 2010, puis en Guinée en février 2011, la Commission a adopté la « déclaration d'engagements mutuels », nouvel instrument de collaboration entre elle et les pays devant être inscrits à son ordre du jour. Cet instrument tient compte de la nécessité de s'appuyer sur les dispositifs nationaux existants et d'appliquer le principe de la responsabilité mutuelle des progrès à accomplir. Un atelier organisé par l'Institut international pour la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour permettre à la Commission d'évaluer les enseignements tirés des déclarations et des cadres stratégiques précédents et d'examiner les outils de planification nationaux existants, en particulier les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, a fait ressortir que la Commission devait préconiser des documents de stratégie tenant davantage compte des priorités en matière de consolidation de la paix et d'édification de l'État.

102. À l'avenir, la Commission devra également chercher à déterminer à quel moment et pour quelles raisons un pays pourrait souhaiter passer à une forme de collaboration différente et comment elle pourrait apporter son appui à un plus grand

nombre de pays. Les questions à examiner en priorité seront définies plus précisément dans le cadre d'un dialogue avec le Conseil de sécurité en 2012.

Mise en avant du renforcement des capacités nationales

103. Comme cela a été précédemment mentionné, des concertations ont été engagées avec le PNUD et le Département de l'appui aux missions dans le but d'aider la Commission à mieux comprendre et à surveiller l'évolution de l'approche adoptée par le système des Nations Unies en matière de renforcement des capacités nationales au sortir d'un conflit, à la lumière du dernier examen des capacités civiles en situation d'après conflit (par. 26). La Commission sait à quel point il est difficile de transformer une approche commune à l'ensemble du système pour répondre rapidement et efficacement aux priorités des pays sortant d'un conflit en matière de consolidation de la paix. La Commission continue donc de participer aux aspects pertinents de la suite donnée à l'examen des capacités civiles et à l'élaboration de directives sur le renforcement de capacités nationales sous l'égide du PNUD.

104. Parallèlement à ces efforts à long terme, la Commission s'emploie à développer encore le renforcement de capacités en encourageant et en facilitant les échanges entre les pays dans lesquels ont été menés des processus de consolidation de la paix et de reconstruction et les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. La réunion de haut niveau de Kigali sur le thème « La consolidation de la paix après un conflit : le cas du Rwanda » (voir par. 14 à 17) a constitué une première tentative d'établir un partenariat en ce sens avec la Banque africaine de développement. La Commission continuera à renforcer ses efforts pour favoriser la prise en main des processus par les pays et le renforcement de capacités nationales, en s'employant à recenser les possibilités de promouvoir la coopération Sud-Sud aux fins de la consolidation de la paix.

Stratégies de mobilisation de ressources

105. La Commission a continué d'envisager différents moyens de mobiliser des ressources en faveur des pays inscrits à son ordre du jour, notamment en coparrainant l'organisation de tables rondes de donateurs. Les activités qu'elle a menées en ce sens sont décrites dans les parties de la section II du présent rapport consacrées aux pays. La crise financière et économique mondiale continuera de considérablement restreindre les flux d'aide en direction des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Il ne fait aucun doute que pour mobiliser des ressources, la Commission devra de plus en plus plaider en faveur de politiques financières tolérant une plus grande marge de risque et aider les pays inscrits à son ordre du jour à établir des priorités entre ses objectifs de consolidation de la paix, et inciter les principaux acteurs bilatéraux et multilatéraux à veiller à la cohérence de leur action afin de tirer le meilleur parti des ressources disponibles. La Commission devrait donc continuer de tirer les enseignements de l'expérience qu'elle acquiert dans le cadre des partenariats bilatéraux et multilatéraux et coopérer avec d'autres entités du système des Nations Unies et avec les banques de développement multilatérales en vue de trouver les occasions et les moyens de mobiliser des ressources.

106. En outre, les synergies avec le Fonds pour la consolidation de la paix se développent. Le plan élargi des priorités de consolidation de la paix mis en œuvre au Libéria (par. 75 et 78) est une innovation dont d'autres pays pourraient s'inspirer.

Il garantit en effet que la réunion d'acteurs nationaux et internationaux (dans le cadre du Comité directeur mixte) contribuera à établir des priorités, même pour les activités qui ne seront pas financées par le Fonds. Dans le même temps, il tient compte du fait que les ressources du Fonds permettront de lancer des activités et définit clairement la voie à suivre pour mobiliser des ressources supplémentaires en fonction des priorités arrêtées. En Guinée, les programmes du Fonds ont été alignés sur la déclaration d'engagements mutuels, en particulier en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité. En Guinée-Bissau, l'appui apporté par le Fonds pour la consolidation de la paix à la Caisse de retraite répond directement à une priorité importante de la formation et témoigne de l'intérêt que le Fonds porte à cette question.

IV. Conclusion

107. Pendant la période à l'examen, qui a coïncidé avec la première année de mise en pratique des recommandations formulées dans le cadre de l'examen de 2010, un certain nombre de processus ont été lancés qu'il faudra poursuivre et consolider en 2012. La Commission devrait chercher à faire fond sur ces processus, dans les pays et au Siège, en continuant de se concentrer sur le renforcement de l'efficacité de son action dans les pays inscrits à son ordre du jour et en poursuivant ses efforts en vue d'asseoir sa crédibilité en tant que principal organe consultatif intergouvernemental chargé de promouvoir et de développer les connaissances et pratiques en matière de consolidation de la paix. Une nouvelle feuille de route sera donc élaborée en 2012 en vue d'aider la Commission à concentrer ses travaux sur les actions et résultats prioritaires. Cette feuille de route devrait contenir des mesures visant à permettre aux différentes formations pays de définir clairement les résultats attendus dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission, en se fondant sur les indicateurs propres à chaque pays et les engagements mutuels, et d'indiquer comment elles envisagent d'évaluer leurs réalisations. La Commission compte à cet égard mettre davantage l'accent sur l'évaluation de son action sur le terrain.

108. Tout en s'employant à obtenir des résultats en faveur des pays inscrits à son ordre du jour, la Commission doit également renforcer ses relations avec les principaux acteurs au Siège. L'approfondissement et la diversification des relations avec les principaux organes et entités opérationnelles des Nations Unies ont constitué un pas important dans cette direction. Pendant la période considérée, les liens institutionnels entre la Commission et l'Assemblée générale ont été concrétisés par l'exposé du Président au Comité spécial des opérations de maintien de la paix (voir par. 23), activité annuelle informelle qui permet à la Commission de contribuer à l'examen par le Comité de la section de son rapport annuel consacrée à la corrélation entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix. En ce qui concerne les liens de la Commission avec le Conseil économique et social, le Président fait un exposé annuel informel à la session de fond sur un point inscrit en permanence à l'ordre du jour (Pays africains qui sortent d'un conflit), ou des débats sont organisés sur des thèmes présentant un intérêt commun. Les liens entre la Commission et le Conseil de sécurité (voir par. 24) ont également été renforcés : des exposés formels sur des pays donnés ont été faits plus régulièrement et des échanges informels ont eu lieu au cas par cas en fonction des besoins. Cependant, malgré les progrès en cours, la Commission estime qu'il devrait davantage être tenu compte de l'importance croissante de la consolidation de la paix après un conflit dans les

travaux des organismes des Nations Unies, en particulier ceux des travaux des principaux organes de l'ONU.

109. En ce qui concerne le Conseil de sécurité, la Commission sait qu'elle doit intensifier ses efforts dans certains domaines en vue de contribuer utilement à l'examen par le Conseil des pays inscrits à l'ordre du jour. Elle doit notamment : a) s'employer à remédier à la dispersion de l'action menée sur le terrain par les différents acteurs des secteurs de la sécurité et du développement et donner des avis au Conseil à la demande de ce dernier; b) envisager des moyens de fournir au Conseil, à sa demande et en coordination avec les missions des Nations Unies et les acteurs nationaux concernés, des avis sur les aspects du mandat des missions ayant trait à la consolidation de la paix; et c) réaliser des analyses de qualité sur des problèmes précis ayant trait à la consolidation de la paix et proposer des solutions. Les progrès réalisés dans ces domaines devront amener le Conseil à solliciter plus régulièrement l'avis de la Commission lorsqu'il examine la situation des pays avec lesquels elle travaille.

110. À mesure que le rôle que la Commission peut jouer dans le renouvellement de l'engagement de la communauté internationale en faveur des pays sortant d'un conflit sera davantage reconnu, les attentes seront plus élevées. La Commission continuera à compter sur le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour fournir un soutien de qualité aux formations pays. En tirant meilleur parti de ses propres ressources et en mettant à contribution les organismes des Nations Unies et des acteurs extérieurs au système, le Bureau fournira des analyses et des évaluations qui aideront la Commission à gérer les différents stades de sa collaboration avec les pays inscrits à son ordre du jour. Que ce soit en contribuant à l'élaboration d'instruments de collaboration, en évaluant les progrès accomplis dans la réalisation des engagements pris dans le cadre de ces instruments ou en surmontant les obstacles à la mobilisation de ressources et en identifiant les possibilités en la matière, le Bureau continuera de contribuer de manière décisive au bon fonctionnement de la Commission.

111. On cherchera à renforcer les synergies entre les investissements du Fonds pour la consolidation de la paix et les priorités de consolidation de la paix adoptées par la Commission. À cette fin, des consultations seront organisées entre les formations pays et le Fonds lors de l'élaboration des instruments de collaboration et de la définition des priorités du Fonds.

112. À l'exception des activités de sensibilisation menées par la Commission et les présidents des formations pays, l'élaboration d'une stratégie de communication qui permettrait à la Commission de mieux faire connaître ses travaux et objectifs à l'échelle nationale et mondiale a peu progressé pendant la période à l'examen. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix s'étant doté de ressources spécialement consacrées à la communication, le nouveau site Web de la Commission a pu être mis en service et des liens ont été établis avec les médias et les réseaux sociaux, ce qui constitue un grand pas en avant. Dans le cadre de l'appui qu'il apporte à la Commission, le Bureau devra définir pour elle une véritable stratégie de communication.